Demande d'aide individuelle au transport

Année scolaire 2026/2027

En l'absence de service de transport scolaire et lorsque la distance domicile/point d'arrêt le plus proche ou dernier point d'arrêt/établissement scolaire est supérieure à 3 km, une allocation de transport peut être versée selon conditions (article 2.A.d. du Règlement du transport scolaire régional)

ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

REPRÉSENTANT LÉGAL, TUTEUR, FAMILLE D'ACCUEIL

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Adresse :

Commune : **Code postal :** ☐☐☐☐☐

Téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ **E-mail :**@.....

Garde alternée : ☐ Oui ☐ Non

Si garde alternée, une deuxième demande est à établir par le deuxième parent.
En cas de déménagement, adresser un courrier ou un mail au Service Régional des Mobilités avec copie des justificatifs.

SCOLARITÉ 2026/2027

Nom de l'établissement scolaire :

Commune de l'établissement :

↳ **L'élève est :** ☐ interne ☐ demi-pensionnaire ou externe

↳ **Classe :**

↳ *Si l'élève n'est pas dans son établissement de secteur scolaire, préciser s'il suit un enseignement spécifique et joindre un justificatif :*

.....

Visa et cachet de l'établissement scolaire
L'établissement atteste de l'adresse postale de l'élève ci-dessus mentionné

TYPE D'AIDE DEMANDÉE

☐ **Parcours complet**
(Absence totale de service de transport scolaire)

☐ **Parcours d'approche**
(Distance domicile - point d'arrêt le plus proche supérieure à 3kms)

☐ **Parcours de fin**
(Distance dernier point d'arrêt - établissement scolaire supérieure à 3 kms)

INFORMATIONS SUR LE TRAJET

Vous effectuez un ALLER-RETOUR : ☐ par jour ☐ par semaine

Votre mode de transport : ☐ véhicule personnel ☐ autre (à préciser) :

TRAJET - Commune de départ : **Commune d'arrivée :**

Nombre de kilomètres estimés aller simple :

NE PAS COMPLETER - Réservé à l'administration

Date de réception : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

O **Demande rejetée**

Motif :

Subvention pour un demi-pensionnaire : km(s) / AR quotidien

Subvention pour un interne en cas d'absence partielle de transport
..... km(s) / AR quotidien

Subvention pour un interne en cas d'absence totale de transport
..... km(s) / AR quotidien

Montant de l'aide :

NOTICE EXPLICATIVE POUR COMPLÉTER VOTRE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

Dossier à renvoyer complété au Service Régional des Mobilités de votre département de domicile. Tout changement en cours d'année doit être signalé au Service Régional des Mobilités. Coordonnées sur : lio-occitanie.fr rubrique «Contact et aide».

1 CONDITIONS À REMPLIR :

- **Être ayant droit au transport scolaire (les élèves non ayants-droit, apprentis ou étudiants n'ont pas droit à l'allocation individuelle de transport).**
- **Etre domicilié à plus de 3 kms de son établissement et n'avoir aucun service de transport scolaire entre son domicile et son établissement.**

 Ou
- **Habiter à plus de 3 kms du point d'arrêt le plus proche.**

 Ou
- **Emprunter en fin de parcours aller / début de parcours retour, un réseau de transport urbain payant ne faisant pas l'objet d'une convention avec la Région.**

2 PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE :

- Un certificat de scolarité 2026/2027. Si cela n'est pas indiqué sur le certificat de scolarité, joindre en plus, un justificatif si l'élève suit un enseignement optionnel ou si l'élève est un sportif de haut niveau.
- Un relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du représentant légal. En cas d'inscription en ligne le RIB doit être au nom du parent ayant procédé à la création du compte transport.
- Une copie de la pièce d'identité du représentant légal qui demande le versement de l'aide.
- Pour les élèves internes non logés en internat, joindre une attestation signée du Chef d'Etablissement mentionnant le motif.

3 DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 MARS 2027

Au-delà de cette date les demandes ne seront plus prises en compte (sauf changement en cours d'année à justifier).

4 DISPOSITIONS COMMUNES :

Une seule aide est versée par famille, même si plusieurs enfants sont concernés, s'ils sont scolarisés dans le même établissement ou dans des établissements suffisamment proches pour permettre l'utilisation d'un même transport en commun ou d'un même arrêt de car.

L'aide est versée en une seule fois, au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire, directement sur le compte bancaire ou postal du bénéficiaire. Ce versement est effectué après vérification de la présence régulière de l'élève dans son établissement.

Si le montant annuel est inférieur à 15 €, l'aide ne sera pas versée.

Retrouvez les coordonnées des services régionaux des mobilités et les informations sur le transport scolaire régional sur :

lio-occitanie.fr

Ce formulaire est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Leur collecte et leur traitement informatique ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport et la gestion du service mis en oeuvre le cas échéant. Les données nécessaires à l'acheminement de l'usager sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, au transporteur et à l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang). Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant www.lio-occitanie/RGPD-transport-scolaire